

COMPTE-RENDU CONSEIL DU 28/06/2023

Présents : Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER-MOUGIN, Sébastien FANI, Amaury FARGES, Estelle HIDALGO, Yvan JAYET dit LARAFFE, Thibault LEFEBVRE, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO.

Excusés : Michèle LAMBERT (pouvoir à Aurélia TRUNFIO), Jacques PERRILLAT-BOITEUX (pouvoir à Manuel ARRAGAIN).

Madame Christine BERGER-MOUGIN est désignée secrétaire de séance.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

1* / Délibération : Achat tondeuse autoportée

Il est rappelé les échanges intervenus lors du dernier conseil au cours duquel il a été convenu de faire l'acquisition d'une tondeuse autoportée qui permettra à l'agent technique de tondre plus facilement les surfaces importantes notamment.

Amaury FARGES fait part au conseil de la proposition de Culoz Motoculture qui correspond au besoin.

Il s'agit d'une acquisition dont le montant est inférieur au seuil des délégations du maire. Cependant, il s'agit un investissement important et il semblait opportun de passer par une validation du conseil. Il est donc proposé d'accepter la proposition de Culoz Motoculture.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition d'une tondeuse autoportée selon le devis transmis par Culoz Motoculture, pour un montant de 3958.33 €

- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

2* / Délibération : tarifs cantine année scolaire 2023/2024

Il est nécessaire de délibérer pour fixer les tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2023-2024.

A cette date, la commune n'a pas reçu de la commune de Chanaz les factures 2021 et 2022, et les dernières données financières en notre possession ne permettent pour l'instant d'envisager une évolution des tarifs.

Il est donc proposé de maintenir les tarifs en vigueur pour la rentrée 2023 :

CANTINE SCOLAIRE

- QF inférieurs à 700 = 4.65 €
- QF entre 700 et 1000 = 4.70 €
- QF supérieurs à 1000 = 4.80 €

Cette structure de tarif est différente des tarifs pratiqués par la Commune de Chanaz, ci-dessous pour information :

Pour information les tarifs pratiqués par la commune de Chanaz sont les suivants :

- QF inférieurs à 700 = 4.56 €
- QF entre 700 et 1000 = 4.98 €
- QF supérieurs à 1000 = 5.19 €
- Familles ayant au minimum 3 enfants : 4.09 €
- Tarifs enfants extérieurs = 7.57 €

GARDERIE SCOLAIRE

Il est rappelé les tarifs en vigueur (identique pour Vions et Chanaz – par ¼ d'heure) :

- QF inférieurs à 700 = 0.70
- QF entre 700 et 1000 = 0.80
- QF supérieurs à 1000 = 0.85

Il pourrait être intéressant d'avoir une réflexion sur le tarif de cantine notamment sur les tranches pratiquées, mais cette réflexion doit s'accompagner d'une analyse sur l'impact financier pour la commune, et ne peut être menée sans avoir des éléments sur le nombre de familles concernés par chaque QF à ce jour. Concernant la garderie, il semble subsister un coût élevé pour les communes du fait d'une fréquentation relativement faible. Egalement, il conviendrait d'avoir des éléments détaillés et une réflexion en commun avec Chanaz pour une refonte des tarifs. Dans ces conditions, à ce jour, il est proposé de maintenir les tarifs en vigueur (étant rappelé que la Commune n'a pas augmenté les tarifs depuis près de 10 ans malgré une évolution important du coût du service).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- propose de maintenir inchangés les tarifs pour la rentrée 2023,***
 - précise que ce tarif s'applique aux enfants résidant à Vions, de manière effective,***
 - précise que si des éléments de réflexion nouveaux sont fournis dans les semaines à venir,***
- le conseil pourra examiner de nouveau ces tarifs au prochain conseil,***
- prend acte que, dans le cas inverse, ces tarifs inchangés resteront en vigueur, au moins jusqu'aux vacances de Noël.***

3* / Délibération : Institution de la taxe d'aménagement, fixation du taux et institution d'exonération

Le Maire explique au conseil que les modifications de la taxe d'aménagement doivent être votés avant le 30 juin de l'année N-1 pour une application au 1^{er} janvier de l'année N (vote au plus tard le 30/06/2023 pour application au 1^{er} janvier 2024). Cette taxe a été instituée il y a 10 ans pour remplacer la plupart des dispositifs fiscaux qui existaient lors de projets d'urbanisme (notamment la TLE).

A Vions son taux a été fixé à 2.5%, auquel il convient d'ajouter 2.5% de taux départemental.

Mode de calcul :

- 820 € / m² de surface créée, à multiplier par le taux
- 200 € par m² de piscine
- 10 € par m² de surface de panneau.

Une rapide comparaison montre que le taux en vigueur à Vions est largement inférieur à celle des communes voisines. Il est enfin rappelé que cette taxe sert à financer les investissements nécessaires à l'aménagement de la commune. Il est proposé de la revaloriser et de la fixer à 4% (étant rappelé que cette taxe n'est due que lors de l'aménagement).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la fixation de la taxe d'aménagement à 4% au 1^{er} janvier 2024.

4* / Délibération : Convention d'adhésion à la mission de médiation

Ce dispositif proposé par le centre de gestion a pour objet de favoriser le règlement amiable de litiges entre la collectivité et ses agents.

Le CdG peut proposer le soutien de professionnels en cas de besoin (prestation payante seulement si elle est utilisée).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le prolongement de ce dispositif et autorise le maire à signer la convention correspondante.

5* / Délibération : demande de subvention département de la Savoie Etude chute de blocs

Suite à la visite des services RTM de l'ONF le 31/05, les techniciens venus sur place ont indiqué que le tarif proposé en 2021 pour réaliser une étude sur les blocs au-dessus de la route de l'Etang Bleu restait inchangé. Le département s'est engagé à prendre en charge la moitié de l'étude mais cela nécessite le montage et le dépôt d'un dossier de subvention spécifique.

Il est donc proposé de solliciter le Département de la Savoie pour la participation au meilleur taux du Département à l'étude Chute de Blocs au-dessus de la Route de l'Etang Bleu (50% minimum sur le montant du devis de 5810 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **DECIDE de solliciter l'aide du Département de la Savoie pour l'étude chute de blocs au-dessus de la Route de l'Etang Bleu au meilleur taux,**
- **AUTORISE le Maire à déposer le dossier de subvention correspondant.**

6* / Délibération : réglementation des locations pour évènements

Le Maire rappelle au conseil que l'association Telldem a demandé à louer la salle des fêtes pour l'organisation d'un concert de reggae au mois de septembre.

Du fait de l'ampleur de certains évènements organisés à la salle des fêtes il est utile de fixer des règles spécifiques.

Concernant le concert de reggae, l'association Telldem étant basée à Vions, elle rentre dans le cadre des prêts gratuits associations.

En revanche, il semble opportun d'adapter les cautions demandées pour les locations, en créant une caution spécifique aux locations à but évènementiel.

Après un échange entre les conseillers, il est proposé de modifier les cautions demandées pour les locations.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer les cautions comme suit :

- **Cauton ménage (locations « classiques ») = 200 €**
- **Cauton ménage (locations à but évènementiel) = 400 €**
- **Cauton locations « classique » = 700 € (pas de changement)**
- **Cauton locations à but évènementiel = 1400 €.**

7* / Questions diverses :

- Retour sur les commissions et réunions communales et intercommunales

Les membres du conseil échangent sur les dernières réunions intercommunales auxquelles ils ont participé.

Concernant le Syndicat intercommunal, Christine Berger précise que le syndicat propose de commander des panneaux pour signaler en entrée de village le déploiement de l'application Intramuros.

Il est également proposé de signaler en entrée de village l'extinction nocturne, ce qui constitue une obligation réglementaire.

- Collect' infos N°14

Les membres du conseil échangent sur le projet et font part de quelques adaptations à apporter avant distribution.

- Points sur les chantiers Eglise et Cimetière

- Cimetière : retour sur les premières réunions de chantier (qui ont lieu tous les mardis après-midi). La réunion du 27/06 en présence d'Aurélia Trunfio et Jacques Perrillat a été l'occasion d'échanger sur plusieurs points de décision nécessaires à l'avancée du chantier.
- Eglise : M. Laffargue, maître verrier, a fait part de problèmes récurrents avec le matériel livré par son fournisseur. La Commune a émis une réserve sur ce matériel afin que le maître verrier puisse à son tour poser une réclamation auprès de son fournisseur.
Il est nécessaire de trouver une solution pour le matériel, mais également, si le chantier prend du retard, pour l'échafaudage qui est loué jusqu'à fin juillet.
- Chantier salle de classe : préparation avant travaux de désamiantage : appel aux bonnes volontés pour vider la classe le 8/07.

- **Planning salle des fêtes** : les conseillers échangent sur les états des lieux à organiser pendant l'été.

- **Point sur les CSE (points de collecte des déchets)**

- Validation par Grand Lac d'un nouveau point au Mollard (sous réserve acquisition du terrain par la commune)
- Grand Lac a donné son accord pour déplacer le point de collecte des Olliets du fait des fortes nuisances signalées par les riverains.

- **Projet de nouvelle carrière par l'entreprise JSA**

Le Maire donne retour au conseil de la réunion du 7 juin réunissant le porteur du projet et les bureaux d'études qu'il a mandatés, mais également Grand Lac, le CEN, la CNR, la DDT et la DREAL (pour la commune, il y a assisté en vision en compagnie d'Aurélia Trunfio et Estelle Hidalgo).

Le Maire regrette d'avoir eu l'impression que l'ensemble des services concerné avait avancé dans la réflexion pendant les derniers mois sans avoir mis la commune dans la boucle.

Pour rappel, les membres du conseil avaient majoritairement fait part de leur opposition à ce projet.

A ce stade, le conseil n'a pas été sollicité officiellement, mais peut d'ores et déjà faire part de ses réserves et de son inquiétude sur plusieurs points du projet notamment : nuisances pendant l'exploitation envisagée, qualité des matériaux prévus pour le remblaiement, hausse de la circulation de camions en Chautagne, etc.

Il est nécessaire que la réflexion ne se limite pas aux membres du conseil mais que la population soit informée et puisse s'exprimer.

Aussi il est proposé :

- de demander au porteur du projet d'organiser une réunion publique,
- d'informer les habitants par le biais du Collect'infos,
- de se prononcer par une délibération lors d'un prochain conseil.

Une réunion interne au conseil sera organisée pour échanger sur le projet et les prochaines étapes.

- **Visite de Mme Laurence TUR Sous-préfète**

Madame la Sous-Préfète viendra le 7 juillet rencontrer le Maire et la Première adjointe en mairie (les membres du conseil souhaitant s'associer à cette visite peuvent être présents).

Ce sera l'occasion d'échanger sur le projet de carrière, sur le contentieux urbanisme dans la plaine, et sur les relations entre la commune et les services de l'Etat.

- **Contentieux urbanisme**

Concernant l'appel de l'ordonnance de référé, la décision a fait l'objet d'un sursis à statuer en attendant l'audience en correctionnel qui aura lieu le 29 juin (décision connue en juillet).

Il est proposé d'attendre cette décision pour envisager les conséquences de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

